

Collectif des
maires
anti-pesticides



COMMUNIQUE DE PRESSE
14 février 2020

Le Conseil d'Etat a dramatiquement rejeté la requête du Collectif des maires anti pesticide. Il estime que les distances fixées par le gouvernement, sont de nature à éviter l'empoisonnement des riverains !!!

Le Collectif des Maires exige que les mesures détenus par l'Anses (via les agences de l'air) sur la présence des pesticides dangereux dans l'air autour des champs traités soit rendu public immédiatement.

Jusqu'à quand faudra t'il attendre pour que la santé des riverains soit prioritaire sur toutes autres considérations ?

Daniel Cueff,
Président du Collectif des Maires anti-pesticides
06 82 39 89 11

Contact presse : Florence Presson

-

Tél. : 06 15 94 63 04

Renseignements :

www.maireantipesticide.fr /

contact@maireantipesticide.fr